



Octobre  
Rose



Ô Houblon de la Reine  
CAVE À BIÈRES & BAR LOUNGE

## Règlement Marche La Lespar'Ose

Art 1. La marche La Lespar'Ose est une manifestation caritative pour sensibiliser la population au dépistage précoce du cancer du sein. Il s'agit d'une marche à pied d'environ 7 kilomètres non chronométrée qui permet de collecter des dons qui sont reversés aux associations de prévention et de dépistage du cancer.

Il est également prévu qu'un tiers des bénéfices soit reversé à la section d'Athlétisme de Lesparre dans le but de racheter du matériel détruit pendant l'incendie qu'ils ont subi.

Art 2 : Cette manifestation est ouverte à toute personne (homme ou femme). Les participants n'étant ni chronométrés, ni classés, le certificat médical n'est pas obligatoire.

Seules les personnes de 14 ans et plus et inscrites pourront y participer. Cependant, les enfants de moins de 14 ans pourront y participer sans s'inscrire uniquement à condition d'être accompagnés d'une personne adulte (aucun dossard et t-shirt en sera fourni dans ce cas).

Art 3 : Les participants étant mineurs à la date de la manifestation devront obligatoirement fournir une autorisation parentale.

Art 4 : Les animaux de compagnies sont interdits sur le parcours pour des questions de sécurité.

Art 5 : L'inscription de 5 € comprend : le petit déjeuner de bienvenue, le tee-shirt, l'apéritif d'arrivée. Toutes inscriptions est définitive. Aucun remboursement ne sera effectué même en cas de présentation d'un certificat médical. L'inscription ne sera validée qu'après acquittement de la totalité des frais d'inscription. L'inscription à la marche La Lespar'Ose vaut adhésion expresse au présent règlement.

Art 6 : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Art 7 : Les participants autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient paraître, présent à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports pour une durée illimitée.

Art 8 : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la promotion des destinataires suivants. Les destinataires des données sont : l'organisation et les partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à KALISTA : 28, rue de Londres / 75009 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

